

	<p style="text-align: center;"><b>SNUTER-FSU</b>  104 rue Romain ROLLAND  93260 LES LILAS</p> <p style="text-align: center;">☎ 01 42 87 43 00  ✉ <a href="mailto:contact@snuter-fsu.fr">contact@snuter-fsu.fr</a>  <a href="http://www.snuter-fsu.fr">www.snuter-fsu.fr</a></p>	
--	---	---

Paris, le lundi 7 juin 2021

**PRÉAVIS DE GRÈVE**

**Lettre RAR**

à

Mme Jacqueline GOURAULT Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales  
20 avenue de Ségur 75007 Paris.

Mme Amélie de MONTCHALIN Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques 101 rue de Grenelle 75007  
Paris

M. Gérald DARMANIN Ministre de l'intérieur Place Beauvau 75800 Paris CEDEX 08

M. Olivier VERAN Ministre des Solidarités et de la Santé 14 Avenue Duquesne, 75350 Paris

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Les mesures contenues dans la loi d'août 2019 dite de transformation de la Fonction publique suscitent de nombreuses inquiétudes et des réactions de rejet de la part des agents. de la Fonction publique. En effet, loin d'améliorer leurs conditions de travail et d'exercice des missions, cette loi organise l'affaiblissement des services publics territoriaux, s'attaque aux garanties statutaires et précarise les agents publics dans leurs conditions de travail et leurs conditions de vie. Alors que l'ensemble des agent.e.s ont montré leur rôle essentiel depuis plus d'un an assurant chaque jour la continuité des services publics et ont été en première ligne autant sur le plan sanitaire que social mais aussi dans de très nombreux services de proximité, le gouvernement n'a eu de cesse de continuer sa politique de remise en cause des acquis sociaux fondamentaux et d'appliquer ses contre-réformes en particulier les dispositions régressives de la loi du 6 août 2019 sur le temps de travail et le droit de grève. Parce que le SNUTER-FSU demande l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique, le SNUTER-FSU revendique et exige le respect des accords locaux concernant le temps de travail, le respect du droit constitutionnel pour chaque agent public de pouvoir se déclarer en grève, le maintien et le renforcement des prérogatives des CHSCT, la suppression de la position statutaire du détachement d'office.

Constatant l'importance des mobilisations qui se déroulent dans la période dans de nombreuses collectivités territoriales, la FSU Territoriale apporte son soutien aux luttes sociales en cours et appellent les agents à renforcer ces mobilisations, à se réunir dans l'unité afin de faire reculer les exécutifs locaux dans l'application de cette loi.

Afin de permettre aux personnels concernés de se mobiliser et de porter leurs revendications, le SNUTER-FSU dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour le mardi 15 juin 2021, couvrant l'ensemble des agent.es, titulaires et contractuels, relevant de notre champ de syndicalisation.

Je vous prie d'accepter, Mesdames, Messieurs les Ministres, mes respectueuses salutations.

Didier BOURGOIN



Co-secrétaire général